

## Research in Paris

### Appel à projets de chercheurs étrangers francophones et/ou anglophones

L'appel à candidature 2011 « Research in Paris » est ouvert.

**Date limite de candidature : jeudi 10 mars 2011**

Depuis 2003, la Ville de Paris propose un programme sélectif d'accueil de chercheurs étrangers – post-doctorants et seniors – dans des laboratoires publics de recherche parisiens pour une période limitée. L'objectif de ce programme est de faciliter de nouvelles coopérations durables et de renforcer les coopérations existantes entre les centres de recherche de grandes villes étrangères et Paris. Environ **70 allocations** seront attribuées en 2011.

#### Critères d'éligibilité d'une candidature

Le programme d'accueil s'adresse aux chercheurs étrangers **francophones et/ou anglophones**.

Il accorde une priorité aux **chercheurs étrangers juniors**, titulaires d'un doctorat depuis moins de cinq ans. Toutefois un certain nombre d'invitations (un tiers au maximum) seront attribuées à des **chercheurs étrangers seniors** (thèse soutenue depuis plus de 5 ans).

Les candidats doivent être **titulaires d'un doctorat (PhD)** et **être affiliés à une structure de recherche dans leur pays**, où ils doivent impérativement résider et travailler.

Une exception est faite lorsque la soutenance de la thèse doit intervenir avant le mois de mai de l'année en cours. Une attestation du directeur de thèse (justificatif de soutenance) doit alors être jointe au dossier à la place de l'attestation de thèse.

Ne sont pas éligibles :

- les candidats de nationalité française
- les candidats étrangers résidant déjà en France ou travaillant déjà en France ou ayant déjà été lauréats les années précédentes.

#### Lieu d'accueil

Tous les laboratoires de recherche publics situés à Paris *intra muros* sont éligibles, y compris ceux ayant déjà accueilli des lauréats de « Research in Paris » post-docs ou seniors lors des éditions précédentes.

## **Disciplines**

Toutes les disciplines sont concernées. Les recherches pluridisciplinaires sont encouragées ainsi que celles concernant les domaines émergents.

## **Prise en charge et accueil des lauréats**

### *Durée du séjour :*

- Post-doctorants : séjour d'un minimum de 3 mois et d'un maximum de 12 mois
- Seniors : séjour de 2 à 6 mois

La date d'arrivée doit être comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et le 28 février 2012.

### *Indemnités de séjour :*

#### Montant et modalités de versement de l'allocation

- Post-doctorants : 2500 euros nets mensuels
- Seniors : 3000 euros nets mensuels

L'aide de la ville de Paris n'est pas cumulable avec d'autres aides.

Le versement du dernier mois de l'allocation est conditionné à la remise d'un rapport sur les travaux scientifiques accomplis au cours du séjour, rédigé en français ou en anglais.

### *Frais de voyage et assurance médicale*

Les frais de voyage aller/retour entre le pays d'origine et la France sont pris en charge sur la base d'un forfait en fonction de l'origine géographique et au vu des justificatifs des frais engagés.

L'assurance médicale du chercheur est également prise en charge par le programme.

## **Modalités de dépôt des candidatures**

Le dépôt des candidatures s'effectue de façon entièrement dématérialisée sur le site de la ville de Paris [www.recherche.paris.fr](http://www.recherche.paris.fr) Tous les éléments demandés peuvent être envoyés via ce site.

La date limite de candidature est fixée au **jeudi 10 mars 2011 à minuit**.

Les chercheurs doivent remplir le formulaire en ligne et fournir en fichiers joints les documents suivants en français ou en anglais :

- Une page de Curriculum Vitae

- Une attestation de thèse (à scanner)
- Une attestation du laboratoire d'accueil (sur papier à en-tête et cachet du laboratoire) (à scanner)
- Un dossier de présentation du projet du candidat et du laboratoire d'accueil (formulaire à télécharger).

### **Critères de sélection**

L'excellence scientifique du dossier (candidat, projet, laboratoire public d'accueil) est le principal critère de sélection des lauréats.

A qualité scientifique égale, d'autres critères seront également pris en compte :

- maintien d'un équilibre entre les disciplines
- objectifs et perspectives de coopération entre l'institution d'origine du candidat et l'institution d'accueil

### **Informations complémentaires**

Pour toute information complémentaire, merci de consulter le site Internet suivant :  
[www.recherche.paris.fr](http://www.recherche.paris.fr)